



Grades 6 and 9 Provincial Achievement Tests (PATs)

Quick Facts for Parents/Guardians

What are PATs?

Provincial Achievement Tests (PATs) are administered to students in grades 6 and 9 and have three main purposes:

- to determine if students are learning what they are expected to learn;
- to report to Albertans how well students have achieved provincial standards at given points in their schooling;
- to assist schools, authorities, and the province in monitoring and improving student learning.

When are PATs administered?

PATs are administered annually in May and June in English and French language arts, mathematics, science and social studies in grade 6 and grade 9. Some grade 9 students write PATs in January.

Are there any practice questions my child can do before writing PATs?

Yes. Students can try out the released questions from previous PATs that are located at <https://questaplus.alberta.ca/PracticeMain.html>.

When will I find out my child's PAT results?

School staff can share preliminary results with parents after the PAT administration. Individual Student Profiles (ISPs) are available to schools in the fall of the following school year. School staff can then share the ISPs with parents and keep a record of the ISP on the student's record in accordance with the *Student Record Regulation*.

Want to know more?

Additional information and resources are available on the Alberta Education website at: <https://education.alberta.ca>

The personal information collected in the Provincial Achievement Testing program is collected pursuant to section 33(c) of the ***Freedom of Information and Protection of Privacy Act*** (RSA 2000, C. F-25). This information will be used for the purpose of administering the Provincial Achievement Testing program as well as support program and policy evaluation and measurement.

Questions regarding the program and collection, use and disclosure of information may be directed to Director, Student Learning Assessments and Provincial Achievement Testing or by telephone at 780-427- 6204.

(Dial 310-0000 to be connected toll-free from outside the Edmonton area.)



Tests de rendement provinciaux de 6^e et de 9^e année **Points saillants à l'intention des parents ou des tuteurs**

Qu'est-ce que les tests de rendement provinciaux?

Les tests de rendement provinciaux sont administrés aux élèves de 6^e et de 9^e année. Ils ont trois objectifs principaux :

- déterminer si les élèves apprennent ce qu'ils sont censés apprendre;
- informer les Albertains du rendement des élèves par rapport aux normes provinciales à certains niveaux scolaires;
- aider les écoles, les autorités scolaires et le Ministère à suivre et à améliorer l'apprentissage des élèves.

Quand les élèves passent-ils les tests de rendement provinciaux?

Les tests de rendement sont administrés chaque année en mai et en juin aux élèves de la 6^e et de la 9^e année dans les matières suivantes : English Language Arts, français/French Language Arts, mathématiques, sciences et études sociales. Certains élèves de 9^e année passent les tests de rendement en janvier.

Existe-t-il des modèles de questions avec lesquels mon enfant peut s'exercer avant de passer les tests de rendement provinciaux?

Oui. Les élèves peuvent s'exercer avec les questions rendues publiques des tests de rendement antérieurs, qui se trouvent à <https://questaplus.alberta.ca/PracticeMain.html>.

Quand connaîtrai-je les résultats obtenus aux tests de rendement provinciaux par mon enfant?

Une fois que les tests de rendement provinciaux ont été administrés, les écoles communiquent les résultats préliminaires aux parents. Chaque automne, les résultats individuels officiels de chaque élève (Individual Student Profile ou ISP) sont communiqués aux écoles. Les écoles communiquent ensuite les ISP aux parents et en conservent un exemplaire dans le dossier scolaire de l'élève conformément à ce qui est indiqué dans *Student Record Regulation*.

Comment obtenir plus d'information?

Vous trouverez de l'information détaillée et des ressources concernant les tests de rendement provinciaux à <http://education.alberta.ca>.

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du programme de tests de rendement provinciaux le sont conformément à l'alinéa 33(c) de la **Freedom of Information and Protection of Privacy Act** (RSA 2000, C. F-25). Ces renseignements serviront à administrer le programme de tests de rendement provinciaux et à appuyer l'évaluation et la mesure des programmes et des politiques.

Si vous avez des questions concernant le programme ainsi que la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels, vous pouvez les adresser à Director, Student Learning Assessments and Provincial Achievement Testing ou appeler le 780-427-6204 (sans frais en Alberta en composant le 310-0000).